

Arrêté N°2026-045

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et R335-5,
Vu le Code du travail, et notamment les articles L6411-1, L6412-3, R6412-1 à -6, D6412-6 et
suivant.

Arrête :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif au diplôme de Licence
professionnelle coordinateur des temps périscolaires et extrascolaires dans les collectivités
territoriales est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 03/02/2026

La Présidente,
Isabelle Von Bueltzingsloewen



COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE

Année universitaire 2025/2026

Licence professionnelle coordinateur des temps périscolaires et extrascolaires dans les collectivités territoriales

	Nom, prénom	Qualité :
Présidente du jury	GASPARINI-FLACHAT RACHEL	pu
Enseignant-chercheur	COLIN STEPHANIE	mcf
Professionnel	MAURIN PHILIPPE	Direction de l'éducation Ville de Lyon